

CHRONIQUE DU DOMAINE

Mise à jour avril 2008

Objet : Du bon usage du Domaine :
Pour servir d'aide-mémoire aux anciens et d'initiation à nos « usages » pour les nouveaux locataires

1. De la Mémoire au Patrimoine

- Le domaine a été inauguré en 1923. Il était le bâtiment de direction des **Etablissements Paindavoine**. (Constructions métalliques)
L'histoire de cette famille, de ses dirigeants et des réalisations de leur entreprise est racontée (et montrée) dans les couloirs et les escaliers des différents étages et dans la salle **Jacques Paindavoine** (il en fut le dernier président. Il nous fait l'amitié de nous rendre visite régulièrement. Il a mis l'ensemble des archives de l'entreprise et de la famille à notre disposition).
- Le domaine est ouvert au public chaque année en septembre pour **les journées du Patrimoine**. À cette occasion, nous essayons, soit d'enrichir la documentation présentée, soit d'avoir une exposition occasionnelle. Nous cherchons comment nous pouvons y associer une mise en valeur de nos locataires. **Merci de vos suggestions.**
- Nous disposons d'une salle d'archives Paindavoine et avons signé des conventions de prêt avec la famille, mais aussi avec **les Archives du Monde du Travail de Roubaix** (qui disposent, par donation, d'un fond Paindavoine important). Notre partenariat rend possibles des expositions et des échanges.
- Le Domaine accueille aussi des Archives de **Philibert Vrau**. Le petit livre, joint en annexe, vous permet de découvrir la vie et l'œuvre de ce grand industriel Lillois, mécène légendaire de la cité. Il est un représentant remarquable du catholicisme social des années 1870 / 1910. Nous militons pour sa béatification. Il a donné son nom à ce quartier de Lille « **Filbertville** ».
- Nous sommes partenaires et adhérents, (ainsi que certains des locataires du Domaine : nous vous encourageons à l'être aussi), de **l'association Filbertville**. Cette association du quartier défend son patrimoine et fait vivre par des spectacles, des concerts et des fêtes, la convivialité de ce coin très spécifique de la métropole.

- L'association se bat aussi pour la conservation de **l'îlot Saint Philibert**, notre voisin de droite (en sortant dans la rue). C'est le dernier témoignage, intact à Lille, des réalisations paroissiales de Philibert Vrau (Eglise + Presbytère + Ecole + Patronage). L'ensemble du quartier, derrière son association Filbertville, se reconnaît dans Philibert Vrau (qui a son portrait sur un vitrail de l'église) et milite pour sa béatification. Son « procès » a été relancé par **Monseigneur Defoix**, Archevêque et Evêque de Lille en 2007.
- Le propriétaire du terrain voisin (sur lequel s'édifiait autrefois l'usine Paindavoine) a changé en 2005. Après les AGF, le nouveau propriétaire est **l'EPF Nord-Pas-de-Calais**, et ce, dans le cadre d'un accord avec la mairie pour la dépollution de la parcelle. Cette opération a été réalisée en 2007 et un premier aménageur vient d'être choisi.
La Mairie souhaite créer 200 logements, 70 % en accession à la propriété (dont une majorité de maisons avec jardins). Le projet prévoit de doubler le **parc Paindavoine** d'un jardin public avec conservation des arbres qui bénéficient d'une protection du fait de leur âge.
- Avec Jacques Paindavoine et l'association Filbertville, nous demandons que, dans ce nouveau quartier, qui comprendra plusieurs rues, les noms de **Paul et Elisée Paindavoine** (les fondateurs de l'usine) et de **Philibert Vrau** (qui a fondé la Catho et qui, par l'Eglise Saint Philibert, est à l'origine du quartier) soient donnés à des rues proches de notre site.
- L'année 2009 devrait être celle de la concrétisation de cet important chantier (qui va accélérer la mutation de cette partie de Lille) que nous voyons d'un excellent oeil. Il devrait permettre à un certain nombre de personnes travaillant au domaine Paindavoine de se rapprocher de leur lieu de travail...
- Ce sera un retour **aux origines du quartier**. Il s'est en effet constitué lorsque les Paindavoine y ont construit leur usine (après la destruction, pendant la guerre de 14/18, de celle de Moulins). De nombreux collaborateurs (ils étaient près de 1.000) sont venus résider à proximité. C'est ce qui donne ce cadre, mélange de maisons avec jardins de taille et de standing différents, au charme très spécifique.
Ceci devrait nous faire admettre que le début du XX^e siècle maîtrisait mieux l'équilibre social et l'art de vivre ensemble que le début du XXI^e siècle, fait de ghettos, d'exclusion et de colère « rageuse ».

2. Pour votre confort

- **La salle de réunion « Jacques Paindavoine »**

Le domaine dispose d'une salle de réunion. C'est l'ancien bureau de direction de « Paindavoine Frères Constructeurs ». Nous lui avons donné le nom de son dernier président, qui fut son dernier occupant quotidien.

Nous y avons réuni les archives les plus précieuses. Elles font remonter la généalogie et l'activité « métallurgique » à Théophile Joseph Paindavoine qui en 1820 exerçait le métier de Maréchal Ferrant au faubourg de Paris.

Nous mettons « par courtoisie » cette salle de prestige à **vosre disposition gratuitement**, lorsque vous en avez besoin. Ce n'est pas un droit lié à votre bail. Il vous suffit de nous la réserver un peu à l'avance par un mot dans notre boîte à lettre. En cas (rare) de demandes concomitantes de plusieurs locataires, nous donnons la priorité soit à la première demande, soit à l'utilisateur le moins fréquent.

Merci à vous de nous la rendre dans le même état que vous l'avez trouvée. (C'est-à-dire rangée, propre, volets sur rue refermés).

En cas d'accident, au cours d'une réunion ou d'une réception, elle est remise en état aux frais de l'utilisateur maladroit.

- **Le courrier**

Il est distribué autour de 12h30

Le Domaine Paindavoine a l'avantage d'être équipé sur la façade rue d'une **boîte aux lettres de la Poste**. Cela évite de devoir se déplacer pour poster son courrier... Cependant, certains regrettent que les grands plis et les épais dossiers ne puissent y être glissés. Notre facteur se propose de les emporter chaque jour, vous avons consacré une boîte à lettre (qui sert aussi aux alarmes) a cela. Elle est intitulée « **Poste Hors Normes** ».

Je suis très souvent interrogé par le facteur concernant des courriers adressés à des destinataires ne figurant pas sur les boîtes aux lettres.

Afin de lui faciliter la tâche et d'éviter les retours de courriers qui vous seraient destinés, je vous propose :

- a) De demander à vos correspondants de **préciser le nom de vos sociétés** sur les enveloppes qui vous sont destinées.
- b) De faire figurer la liste des diverses « appellations » qui vous correspondent.

Il est cependant rappelé qu'il n'est pas possible de domicilier à Paindavoine une société autre que celle figurant sur votre bail, sans notre accord préalable.

- **Le soleil et les stores**

Même dans le Nord le soleil peut taper dur... Vous pouvez avoir besoin de vous protéger. (Mais pas par des cartons ou des papiers collés sur les vitres).

Nous avons donc établi avec l'entreprise **R2S** (Mr Laurent LECUYER - 15 bis, rue Adolphe Case - 59000 Lille - 03 20 56 07 07 - r2s@mail.dotcom.fr) une norme compatible avec les stores déjà existant et qui s'impose au Domaine.

Pour les stores à bandes verticales (préexistants), il est possible de les compléter, mais nous ne conseillons pas leur extension pour 2 raisons :

- 1) Ils reviennent plus chers et se nettoient mal ;
- 2) Ils ne permettent pas d'ouvrir, ni même d'entrebâiller les fenêtres sans les abîmer.

Cependant, si vous les souhaitez tout de même, comptez environ 200,00 € HT pour un bureau de base dans la norme couleur.

Nous préconisons, et c'est une obligation pour les nouveaux locataires réalisant une première installation, des **stores vénitiens blancs encastrés** à l'intérieur de la fenêtre, posés directement sur le carreau. Ils reviennent environ à 70 € HT par carreau.

Pour en faciliter l'adoption, nous prendrons à notre charge 25% de votre facture d'équipement. Vous devez prendre contact avec Monsieur Lecuyer pour lui faire établir un devis et lui passer votre commande (attention, nos fenêtres ne sont pas toutes de taille standard).

Il vous facturera directement les $\frac{3}{4}$ de la commande. Le solde sera réglé par le Domaine (si nous en sommes informés).

En cas de départ, les stores restent notre propriété et servent aux locataires suivants, s'ils sont en bon état.

- **Le chauffage**

Avec des variations, nous le démarrons fin octobre pour l'arrêter début mai.

Nous vous confirmons que notre objectif est d'assurer **une température de 20°** dans les bureaux **de 8h30 à 18h**. Notre système de chauffage-vapeur est très économique (pour vos charges) mais brutal et difficile à régler. Il est aussi irrégulier, selon les localisations dans le bâtiment. Les thermostats des radiateurs permettent de bloquer la montée en température dans les bureaux trop chauds (le positionner entre 2 et 3). Surtout en début de saison, les bureaux trop froids doivent se signaler à nous pour que nous puissions modifier le réglage général. Merci donc de baisser les thermostats si vous avez trop chaud (plutôt que d'ouvrir les fenêtres) et de nous voir si vous avez froid.

Pour mémoire, **les radiateurs électriques** sont interdits, du fait de leur très forte consommation électrique qui pénalisent les charges de tous. Nous avons mis en place la possibilité d'une surfacturation électrique, ciblée, pour sortir de cette règle sans pénaliser les autres locataires.

Soyez indulgents avec nous lorsqu'il y a des brusques variations de température d'un jour à l'autre. Nous n'avons dans le système aucun réglage automatique. Nous réagissons et nous adaptons manuellement. En notre absence, Madame Goalès peut adapter les chauffage aux imprévus.

Les mêmes règles de surfacturation électrique régissent **la climatisation**. Nous ne sommes pas équipés et normalement nous ne l'autorisons pas (pour ne pas la faire payer par les autres). Vous pouvez vous équiper après avoir eu notre accord

- **La presse**

Des présentoirs au rez-de-chaussée et au premier étage vous proposent des journaux « gratuits ».

Nous avons sélectionné

en quotidien : **20 Minutes**

en hebdomadaire : **Sport**

en bi-mensuel : **A nous Lille**

N'hésitez pas à en profiter. Nous sommes prêts à faire évoluer, sur votre demande, cette sélection.

- **Les distributeurs automatiques**

Vous trouverez au 1^{er} étage, des boissons chaudes et froides, des friandises, des en-cas, des sandwiches...

Le distributeur est très régulièrement approvisionné. Vous pouvez orienter l'entreprise qui dessert ces machines par **vos goûts et besoins personnels**. Le choix est mobile. Il peut évoluer. De même si vous avez un problème de fonctionnement, n'hésitez pas à lui en faire part ou à nous en informer. Cela sera régularisé lors de la prochaine visite (Téléphone où les joindre sur les appareils).

- **Lieux de rencontre**

Chaque étage dispose **d'un palier aménagé** en lieu de rencontre ou de repos.

- Carrefour de l'avenir
- Forum de l'Algérie
- Carrefour de l'Usine

Cela permet à nos locataires de se connaître et de se parler. Cela favorise les échanges, mais aussi les partenariats. Nous sommes très heureux de savoir que certaines entreprises ont, depuis leur arrivée au Domaine, fait des affaires avec d'autres locataires.

C'est aussi pour cela que nous vous informons régulièrement des arrivants et de leurs activités.

- **Le parking**

Nous avons assez de places pour ne pas pour l'instant les pré-attribuer. (1 place théorique par bureau) la rotation des voitures permet plus de stationnement. Pour mémoire, il est possible de faire rentrer **vos visiteurs** en déclenchant le portail avec votre bip, depuis le fond du bâtiment (rez-de-chaussée ou 1^{er} étage), près des fenêtres donnant sur l'escalier. Cela marche sans sortir, ni ouvrir la fenêtre.

Les parkings « Visiteurs » et « Handicapés » sont réservés à leurs destinataires ou à des déchargements très courts. Merci de respecter cet usage.

Le parking, de manière générale, **n'est pas dans votre bail un parking résidentiel**. C'est un parking de travail associé à votre bureau. Vous ne pouvez l'occuper que pendant que vous ou vos collaborateurs êtes dans les bureaux. Ceci exclut donc son usage pour un dépôt de voiture la nuit, le week-end, ou pendant vos absences pour déplacements ou congés.

Nous acceptons, par courtoisie, quelques dérogations ou facilités lorsque vous nous le demandez à l'avance. Nous avons des entreprises locataires de place de parking. En dehors des règles de votre bail, **l'usage de notre parking est donc payant** (sauf acceptation préalable pour des périodes courtes ou exceptionnelles).

Nous avons aussi, pour votre sécurité, à assurer une surveillance des « voitures étrangères », qui peuvent être déposées par des inconnus, pour les « soustraire » à leurs légitimes propriétaires (c'est une pratique qui n'est pas qu'anecdotique à Lille). C'est la raison pour laquelle nous nous inquiétons, dès que nous constatons, sans avoir donné notre accord, la présence de voiture la nuit ou le week end (nous en avons la trace par les enregistrements vidéos de nos caméras de surveillance). Merci donc de respecter, sur ce point, notre organisation.

- Un certain nombre de nos locataires, qui dépassent leur quota de places de parking (théoriquement 1 place par bureau de 25 m²), n'ont pas équipé leur personnel non résident de bip. Ceux-ci ont donc pris l'habitude de rentrer derrière une ouverture, avant que la porte ne se referme. Cela entraîne une absence totale de possibilité de **contrôle des entrants** et peut entraîner une saturation du parking. Ce n'est guère correct.

Dans l'avenir devons-nous affecter à chaque bureau de 25 m² une place fixe ?

Dans ce cas, le parking visiteur continuerait à rendre possible l'accueil de ceux-ci, à condition qu'il ne soit pas saturé par le personnel des locataires. Il serait très regrettable que nous y soyons contraints mais vous serez les premiers à nous le demander si vous ne trouvez plus de place.

L'affectation d'une place fixe rendrait le parking utilisable par beaucoup moins de personnes du fait de l'absence de « roulement ».

Je vous rappelle que nous disposons d'un abris pour **vélos et motos**, derrière le bâtiment, à côté de la friche Paindavoine. Il est à votre disposition et à celle de vos collaborateurs (à l'exclusion de tout autre emplacement). Attention, les vélos ne doivent pas entrer par le hall, mais eux aussi par la double porte du parking.

Les places allongées en bout de parking, près de l'entrée, sont **réservées aux camions locataires** ; merci aux voitures de les laisser libres.

Le parking n'est ni une poubelle, ni un cendrier. Merci de n'y jeter ni papier, ni chewing-gum, ni mégots de cigarettes. Il n'est nettoyé par soufflage qu'une fois par mois.

Si vous aimez vivre dans un environnement propre, merci de ramasser vos papiers, de ne pas y abandonner des cannettes ou les gobelets de nos distributeurs, ou des emballages de friandises ou de cigarettes. Vous en serez les premiers satisfaits.

- **Le Parc**

Comme le parking, merci de le garder propre. Il est équipé de poubelles vidées 2 fois par semaine. **Il est à votre disposition** avec ses bancs et ses tables, pour prendre un café, grignoter ou tenir une réunion lorsqu'il y a du soleil.

Nous l'entretenez et le fleurissons avec affection. Notre plaisir est que vous l'aimiez et en profitiez. Merci de nous y aider.

3. Pour la beauté des lieux

Nous pensons que beaucoup d'entre vous apprécient de vivre dans un cadre soigné. C'est ce que nous essayons d'apporter.

- Merci de penser que coller des papiers sur les fenêtres n'est ni esthétique vu de l'extérieur, ni acceptable du fait de la possibilité de montage de stores.
- Merci de penser que **le stockage de cartons** au-dessus de vos armoires, le long des vitres du couloir n'est pas non plus très esthétique. (Nous avons des locaux pour l'archivage et vous avez au moins 2 murs pour monter en hauteur)
- N'oubliez pas de demander notre accord pour tous travaux ou modifications de vos locaux. Sinon vous devrez tout remettre en état avant votre départ.
- N'oubliez pas que le cahier des charges de la **signalétique du bâtiment** (tarif joint) est obligatoire pour tout le monde.... Et tous les lieux.

- **Enlèvement des déchets**

Nous avons 6 bacs de 750 litres dans le local poubelles près de l'entrée, (que nous compléterons si nécessaire).

L'enlèvement des bacs-poubelles se fait **le lundi et le jeudi matin entre 6h30 et 10h**.

Merci de placer l'ensemble de vos déchets dans ces bacs et jamais en dehors. Merci aussi de respecter le tri sélectif (recyclable : couvercles rouges, non recyclable : couvercles gris)

Pour vos encombrants, vous devez les sortir sur le trottoir **le soir du 3^{ème} jeudi de chaque mois** (Et seulement ce jour-là). Merci de penser que c'est le « ménage » qui sort les containers. Ne lui compliquez pas la vie. Le local poubelles n'est pas un lieu de stockage de déchets, en attente des encombrants. Personne n'est chargé de les sortir à votre place. Merci d'éviter au cours de ces manutentions de laisser traîner des papiers sur le parking. Celui-ci est balayé une fois par mois.

Certains d'entre vous ont des garages pour du stockage. En cas de livraison, il y a création de déchets. Merci de vous charger de leur évacuation immédiate dans les bacs poubelles.

Tout ce qui est abandonné sur le parking est entraîné partout par le vent et donne une impression désolante à notre environnement.

- **Ménage**

Les parties communes sont nettoyées 3 fois par semaine par **Madame Goalès**.

Les vitres sont lavées 3 fois par an, mais seulement leur face extérieure (parties communes). Les faces intérieures vous incombent. Vous pouvez les faire nettoyer en même temps si vous en passez contrat avec nous.

De même le nettoyage interne de vos locaux vous incombe. Il est rendu obligatoire par votre bail. Pour cela aussi vous pouvez nous contacter : voir note spécifique avec tarif en annexe.

4. Pour votre sécurité

- Nous disposons d'une **vidéo surveillance** de notre environnement immédiat.

6 blocs de caméras, situés sur la terrasse du bâtiment des bureaux, filment en permanence 24h sur 24 :

- Le parking et les garages
- Le parc et la porte d'entrée sur le parc ainsi que l'accès à la friche.
- La porte d'entrée sur rue.

Les images, **conservées 3 jours** sur le disque dur de l'appareil, peuvent être copiées (assurance, police, ...) et consultées par appel de la date et de l'heure.

Selon la Loi 95-73 du 21/01/95 et le décret 96-026 du 17/10/96, vous pouvez, en cas de besoin, avoir accès à ces images, en vous adressant au bureau « Mémoire de Pierre ». Ceci est conforme aux textes affichés dans notre hall d'entrée.

Nous attirons votre attention (et nous vous prions d'en informer tous vos collaborateurs ou visiteurs) sur le fait que la qualité de ces images et leur conservation rend possible, après coup, l'identification des personnes, des véhicules ou des incidents intervenant autour de notre bâtiment. Un affichage de la mise sous sécurité du Domaine par vidéo surveillance est réalisé sur nos portes extérieures.

En prévision des travaux sur le terrain voisin, ce panneautage est aussi en place sur le grillage de séparation près du garage à vélos.

- Le soir et le matin (7h30 et 19h30) **un volet métallique** vient bloquer la porte d'entrée sur rue du Domaine et la clenche d'ouverture de la porte du Parc se bloque. Ceci se fait automatiquement.

Il reste possible à tous d'entrer par la porte donnant sur le parc (avec la même clef que celle de la porte sur rue). Il est aussi possible de sortir sur la rue en appuyant sur le bouton qui se trouve sur le côté de l'intérieur de la boîte à lettre consacré aux alarmes et à la poste. (**Poste Hors Norme**). Merci de ne pas en faire un usage excessif.

Le volet roulant métallique se referme automatiquement après votre sortie (rapide).
Par sécurité, lorsque vous sortez après 19h30, le soir, par la porte du Parc, **donnez un tour de clef supplémentaire**. Notre porte n'y est pas aussi solide que celle donnant sur la rue.

- Dans les escaliers et les toilettes, merci à **ceux qui ouvrent les fenêtres** de les refermer en partant le soir. Sinon, quand nous sommes absents elles restent ouvertes toute la nuit. Ce n'est pas bon pour la sécurité de vos bureaux surtout s'ils ne sont pas sous alarme... Ce n'est pas non plus bon s'il se met à pleuvoir.

- Trop souvent une sonnerie sur l'interphone déclenche de votre part une ouverture systématique **sans vérification de la qualité de l'entrant** (qui est pourtant sous votre responsabilité).

C'est le cas très souvent au moment de la sortie du collègue. Les gamins sonnent et c'est ensuite une succession de déclenchement d'ouverture. C'est souvent ainsi, et parce que mon bureau est à côté, que je prends conscience que c'est l'heure de la fin des cours... ! Est ce bien raisonnable ?

- Notre système, généralisé de Clefs Denys, nous permet en cas d'urgence (ou d'oubli de vos clefs) d'accéder partout, grâce à un passe général. Nous vous informons toujours par écrit si nous sommes contraints de pénétrer chez vous en votre absence. Attention, vous ne pouvez pas, sans passer par nous, faire faire des doubles de ces clefs. Ces doubles sont hélas chers. Si nous avons des doubles en stock, nous les mettons à votre disposition gratuitement, sinon nous les commandons pour vous et nous vous les facturons

- Malgré notre présence fréquente, nous ne voyons pas tout et nous ne savons pas toujours vite **ce qui vous perturbe**. N'hésitez pas à nous en faire-part ou, si nous ne sommes pas là, à nous laisser un mot dans notre boîte à lettres. Je crois qu'il y a peu d'exemples de non réaction rapide de notre part, car les problèmes sont plus faciles et moins coûteux à résoudre si l'on agit vite.

- **Alarme**

Nous disposons d'un bloc multi alarmes mettant sous détection de mouvements 16 locataires. (**les plus fragiles** : rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur Parc et parking)

Sur le plan des charges, **les coûts de cette surveillance sont mutualisés**, dans les charges, à tous les locataires car la sécurité que donne cette installation bénéficie à tous directement et indirectement.

Tous les bureaux sous alarme doivent utiliser un code personnel, à partir de la boîte à lettre de l'entrée, pour armer ou désarmer leur bloc personnel d'alarme. Vous avez, par société concernée, donné 3 numéros de téléphone (votre bureau + 2 personnes) à joindre en cas d'intrusion (...ou de fausses manœuvres). Vous avez aussi un mot de passe d'identification (secret, mais à partager avec vos collaborateurs) pour vous identifier, en cas d'appel, auprès du centre de surveillance (merci de ne pas l'oublier).

Ce n'est pas compliqué, mais cela demande un minimum de rigueur. C'est le prix à payer pour : baisser le prix de vos assurances, être prévenu en cas d'intrusion et limiter leurs conséquences... Et surtout **dissuader ce type de problème** dans l'ensemble du bâtiment.

Les travaux, qui vont durer entre 3 et 5 ans dans la friche voisine, rendent plus que jamais intéressant ce type de protection.

Depuis 8 ans que nous gérons le Domaine Paindavoine, nous n'avons eu **aucun incident sur le plan de la sécurité**. Filbertville est un quartier calme (bien qu'il soit rattaché à Lille-Sud). Notre seul problème est le collège, classé en ZEP. Il est notre voisin, au fond du parking. Les sorties de classes sont parfois un peu agitées. Il est probable que, dans environ 3 ans, le problème sera réglé puisque la Mairie a pris la décision de construire un nouveau collège « Lille-Sud » au bord du périphérique et de réserver le collège voisin aux enfants handicapés (ce qu'il est aussi aujourd'hui).

EN FORME DE CONCLUSION PROVISOIRE ...

Merci d'avoir eu la patience de nous lire. Nous espérons que cette synthèse de nos règles et de nos « trucs », destinés à faciliter cette partie de nos vies que nous passons ensemble, vous est utile. Merci d'en faire part à vos collaborateurs.

En plus de cette longue note, nous vous donnons **la liste des numéros de téléphone** et des informations utiles en cas de problème, ainsi que des infos spécifiques.

Nous publions chaque année plusieurs « **Chroniques du Domaine** » pour vous informer des arrivants, des évolutions de notre entourage ou des événements marquants ...

Nous espérons que vous serez satisfait d'avoir choisi d'exercer votre activité professionnelle au Domaine et que vous y demeurerez longtemps.

Parce que nous partageons avec vous le désir d'entreprendre, que nous en connaissons les risques et les besoins d'adaptation constants, nous sommes toujours prêts à essayer de trouver, avec vous, des solutions qui allègent vos soucis, plutôt que de les alourdir.

N'hésitez pas à nous en informer. Tout ce qui est prévisible est plus facile à bien gérer.

Si vous êtes contents d'avoir vos bureaux chez « Paindavoine », vous aurez peut-être envie de voir s'y installer vos relations. N'hésitez pas à nous les « recommander ». Nous vous informerons une fois par an de nos disponibilités et de nos tarifs.

J.P Blanchard